



**ALLOCUTION DE M. ASSAD KOTAITE, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI),
À L'OUVERTURE DE LA 35^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE**

(Montréal, le 28 septembre 2004)

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la 35^e session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Au nom du Conseil de l'OACI, du Secrétaire général, M. Taïeb Chérif, et des membres de cette Assemblée, je souhaite la plus cordiale bienvenue à nos trois éminents invités : l'Honorable Jean-C. Lapierre, Ministre des Transports, représentant le Gouvernement du Canada, l'Honorable Monique Gagnon-Tremblay, Vice-première ministre et Ministre des Relations internationales, représentant le Gouvernement du Québec, et Son Honneur Gérard Tremblay, Maire de la Ville de Montréal.

Je souhaite également la bienvenue aux délégations des États contractants et aux représentants des organisations internationales, ainsi qu'aux amis et collègues venus des quatre coins du monde, tous dévoués au développement d'un transport aérien mondial qui soit sain et prospère. Je salue tout particulièrement au sein de cette famille des nations Saint-Kitts-et-Nevis, qui a adhéré à l'OACI depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée en 2001. Le nombre des participants à cette 35^e session confirme le rôle central que joue l'Organisation dans la destinée de l'aviation civile internationale.

Ceux de vous qui étaient présents à l'ouverture de la 33^e session de l'Assemblée en septembre 2001 se souviendront que nous nous sommes réunis alors dans un climat de relative incertitude. Les attaques terroristes de ces dernières semaines ont de nouveau bien montré qu'elles peuvent frapper n'importe qui, n'importe où, n'importe quand, sans considération pour la vie humaine. Ces actes ignobles pourraient fort bien déstabiliser la société si les États et les particuliers n'avaient pas la volonté collective de faire bloc contre cette menace universelle. Comme c'est le cas dans l'aviation, la coopération mondiale est la clé du succès face au défi mondial qu'est la sécurité.

Le 7 décembre prochain, nous célébrerons le 60^e anniversaire de l'OACI. Depuis près de 60 ans, par ciel clair ou par fortes turbulences, votre Organisation ne ménage aucun effort pour assurer le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale. Elle a relevé avec détermination tous les défis techniques, opérationnels, économiques, juridiques ou politiques, pour que l'aviation civile reste le mode de transport de masse le plus sûr et le plus efficace.

Une des mesures de notre succès collectif est le bilan de la sécurité aérienne en 2003, puisque le nombre d'accidents mortels sur les lignes régulières du monde a été le plus faible depuis 1945. Malgré la formidable augmentation du nombre de vols et de passagers transportés, en chiffres absolus, la sécurité de l'aviation a été meilleure en 2003 qu'à l'époque où l'OACI a été créée. Quant à la sûreté, aucun détournement d'aéronef n'a été réussi sur les vols internationaux, et les trois actes de détournement commis sur les vols intérieurs n'ont pas fait de victime. Mais cela ne doit pas nous conduire à baisser la garde. Face au risque d'actes d'intervention illicite contre des personnes ou des installations, et à la menace que constituent les systèmes antiaériens portables, les MANPADS, il est impératif de rester constamment vigilants et anticipateurs. Je n'ai pourtant aucune hésitation à affirmer que le système mondial de transport aérien demeure fondamentalement solide.

Indéniablement, au dernier triennat, les difficultés pour préserver l'intégrité du système et poser les fondations de la future croissance du transport aérien partout dans le monde se sont accumulées. Cela a commencé par les très fortes tensions dues aux terribles événements du 11 septembre 2001 et par leur impact dévastateur sur l'industrie du transport aérien, d'autant qu'il s'est combiné au ralentissement de l'économie mondiale. Il y a eu ensuite la montée des conflits armés en Afghanistan et en Iraq, puis les graves inquiétudes suscitées par le syndrome respiratoire aigu sévère, le SRAS.

Dans ces circonstances imprévues, nous avons agi de manière décisive et avec diligence. Et en même temps, nous avons continué à façonner l'avenir de tous les composants majeurs de l'aviation civile internationale. Je citerais à cet égard le renforcement de la sûreté de l'aviation dans le monde, notamment par la mise sur pied du Programme universel d'audits de sûreté, l'élargissement du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité, la rationalisation et la création de routes aériennes doublées de l'élaboration d'une stratégie pour établir un système mondial de navigation aérienne harmonisé et sans discontinuités, de nouvelles normes pour protéger l'environnement, une stratégie pour la libéralisation progressive du transport aérien dans le monde, de nouveaux instruments juridiques et enfin un budget de fonctionnement tenant compte des besoins pressants à la fois des États contractants et de l'Organisation.

Je compte reprendre en détail toutes ces réalisations lorsque je présenterai les rapports annuels du Conseil, jeudi matin. Elles sont un tremplin vers l'avenir du transport aérien, une période qui sera peut-être un défi encore plus grand que les cent premières années du vol motorisé, que nous avons commémorées le 17 décembre 2003. Le deuxième siècle de l'aviation sera certainement plus complexe. Des milliards de passagers se déplaceront vers davantage de destinations à travers le monde, à bord d'avions de plus en plus nombreux, beaucoup plus grands et techniquement beaucoup plus avancés, dans un espace aérien toujours plus encombré et souvent sur des vols de durée croissante. Dans un siècle, des vols réguliers de passagers dans l'espace suborbital, voire dans l'espace extra-atmosphérique, seront peut-être courants.

Quel que soit l'avenir que nous bâtirons ensemble, une chose ne devra pas changer. La sécurité et la sûreté devront demeurer au premier rang de nos priorités. J'ai souvent dit qu'un seul accident d'avion, une seule victime, c'est déjà trop. Certains disent que, dans le développement du transport aérien, nous avons atteint un point où nous pouvons viser un contexte opérationnel sans accidents mortels. Que l'on partage ou non cette idée, agir en fonction de ce but opérationnel ultime ne peut que contribuer à renforcer encore la sécurité de l'aviation dans les années à venir.

Mais quelles sont donc les mesures que nous pouvons prendre? Nous devons bien prendre en compte les menaces contre la sûreté des vols et des installations, et concentrer nos efforts sur la prévention des accidents, tout particulièrement les cas d'impact contre le relief sans perte de contrôle et les cas d'incursion sur piste. Nous devons maintenir et respecter des critères techniques et opérationnels stricts. Les progrès de la technologie et des systèmes d'information peuvent accroître la sécurité, mais ils doivent intégrer la capacité de l'être humain à s'adapter physiquement et mentalement. Il faut humaniser le voyage aérien, tant pour les passagers que pour les équipages. Il faut accorder une large place à la formation pour que les hommes et les femmes qui utilisent ces nouvelles technologies, du poste de pilotage et jusqu'à la tour de contrôle, acquièrent et conservent la maîtrise de l'exécution de leurs tâches dans cette nouvelle interaction entre l'homme et la machine. Les prévisions météorologiques devront être encore plus précises. L'encombrement doit être géré dans un espace aérien limité. Ensemble, les exploitants et les prestataires de services doivent comprendre que la sécurité est l'affaire de tous. Face à des considérations économiques, elle ne doit jamais passer au second plan dans la conception, la construction ou l'exploitation des systèmes ou de leurs éléments constitutifs.

En outre, dans un monde tenté par l'action unilatérale sur une base nationale ou régionale, il ne faut pas oublier que l'aviation est par définition internationale et qu'elle ne peut se développer dans la sécurité et dans la sûreté que par une action multilatérale. Or, l'OACI est le seul organisme multilatéral reconnu dont la mission expresse est de réunir tous les États pour établir et maintenir un cadre réglementaire harmonisé dans l'ensemble du monde. C'est un forum d'une valeur et d'une efficacité exceptionnelles. Il faut l'appuyer et la renforcer, par une participation concrète à ses activités et par la mise en œuvre de ses dispositions.

Nous devons œuvrer ensemble pour que le ciel et les aéroports soient sûrs, pour protéger l'environnement et soutenir une industrie solide, stable et revigorée. Cette année, le thème choisi pour la Journée de l'aviation civile internationale, à savoir «La coopération internationale : solution aux défis mondiaux de l'aviation», traduit bien cette idée de synergie.

Pour sa part, l'OACI continuera d'élaborer et d'actualiser les normes, les pratiques recommandées et les procédures connexes, de formuler des éléments de politique de transport aérien pour que celui-ci se développe de façon cohérente partout dans le monde, d'élaborer et de réviser des instruments de droit aérien international, d'offrir une instance dynamique permettant d'établir un consensus entre tous ses États contractants, de fournir au besoin une assistance technique aux États contractants et d'entretenir des relations fructueuses avec tous les membres de la communauté aéronautique du monde.

Les États contractants doivent assumer pleinement les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Convention de Chicago, tout d'abord en mettant en œuvre les normes et les pratiques recommandées de l'OACI, et en notifiant rapidement leurs différences lorsque la mise en œuvre pleine et entière est impossible. Ceci est le fondement d'un transport aérien mondial sûr et efficace. Un autre impératif pour nous permettre d'avancer vers nos objectifs communs est le soutien que les États contractants se doivent d'apporter à leur Organisation. L'OACI ne peut répondre à vos besoins que si elle dispose des ressources nécessaires pour le faire et si les États contractants s'acquittent de toutes leurs obligations, entre autres en payant sans tarder chaque année l'intégralité de leurs contributions.

Cette session de l'Assemblée constitue pour les États contractants l'occasion de démontrer leur attachement aux idéaux et aux vœux exprimés il y a près de 60 ans par les fondateurs de l'OACI. C'est une époque charnière pour l'aviation et une session capitale pour l'Organisation. La capacité de votre Organisation de maintenir ses programmes et activités dépend de vous tous. Les décisions que vous serez amenés à prendre au cours des deux prochaines semaines détermineront l'orientation que l'aviation civile internationale prendra dans l'avenir proche, ainsi que le rôle que l'OACI jouera à cet égard.

Lors des 50 dernières années, j'ai participé à toutes les sessions de l'Assemblée. Depuis 1976, j'ai eu le privilège d'être le Président du Conseil de l'Organisation. Tout au long de ma carrière, je me suis rendu dans la plupart des 188 États contractants de l'OACI, et dans certains plus d'une fois. Vous m'avez toujours reçu chaleureusement, écouté attentivement, et ensemble nous avons résolu un certain nombre de problèmes dans un esprit de compréhension, d'amitié et de coopération. Ce que j'ai réalisé pendant un demi-siècle, nous l'avons réalisé ensemble.

En novembre, le Conseil de l'OACI élira son Président. S'il décide de m'accorder à nouveau sa confiance pour un autre mandat, ce sera à nouveau un honneur pour moi d'accepter, mais je proposerai que mon mandat soit pour une période de transition. Si tel est le cas, il est vraisemblable que je ne serai pas parmi vous pour la prochaine session ordinaire de l'Assemblée. Je saisis donc cette occasion pour vous remercier tous très sincèrement pour ces années mémorables.

L'aviation civile est un élément fondamental de la société d'aujourd'hui. Dans toute l'histoire moderne, aucune autre réalisation humaine n'a autant contribué au mouvement des personnes et des marchandises dans tous les lieux de la planète. Avec les années, l'aviation est devenue une partie intégrante de l'économie, un partenaire vital du tourisme mondial et un catalyseur des échanges culturels internationaux. Ce sont là les enjeux de cette 35^e session de l'Assemblée des États contractants de l'OACI. C'est à vous qu'il appartient de tracer la voie de l'aviation civile en ce moment crucial de sa fascinante évolution, et c'est vous qui aurez la satisfaction de l'avoir fait.

Cette année, l'OACI fête ses 60 ans et elle reste aussi utile qu'à sa création. À une époque où les difficultés auxquelles le monde est confronté peuvent paraître insurmontables, elle peut éclairer tel un phare en donnant l'espoir à ceux qui croient dans la force du dialogue et de la coopération. Puisse-t-elle nous inspirer de cette idée au moment où débute cette assemblée des nations.